

Question diverse relative à l'envoi aux étudiants d'un e-mail concernant des absences aux examens

Ces derniers jours, plusieurs centaines d'étudiants ont reçu un e-mail provenant de leur secrétariat d'UFR. Ce mail indique qu'un « contrôle effectué dans service de la scolarité fait apparaître une ou plusieurs absences injustifiées lors des examens de l'année 2017/2018 ».

Ce mail indique des absences en premières et secondes évaluations, et demande, sous un délai de quinze jours à compter de la date d'envoi du mail, les justificatifs d'absences. Les documents doivent être téléversés sur une plateforme web externe à l'université. Aux côtés des étudiants ayant reçu cet e-mail, et en tant qu'organisation étudiante représentative, formulons plusieurs questions à l'occasion du Conseil d'Administration :

- **L'université a-t-elle été sollicitée par le CROUS** ou le rectorat afin d'envoyer ce mail (habituellement c'est le CROUS qui s'occupe des demandes de reversement)
- **La politique de décompte des absences aux examens a-t-elle été modifiée** au sein de l'université Paul Valéry ? En effet, des étudiants ayant été à une des deux sessions d'examens se sont vus notifier des absences pour leur non-participation à l'une des deux sessions, alors que les années précédentes, c'était l'absence aux deux sessions qui était comptabilisée, et non à une des deux.
- **Le délai de quinze jours à compter de l'envoi du mail a-t-il été fixé par l'université ?** Si oui, serait-il possible de l'allonger ? Car les étudiants ne consultent pas toujours leur boîte mail de façon régulière, et certains justificatifs peuvent prendre du temps à être rassemblés par les étudiants.
- **Quelles garanties en terme de sécurité** sont apportées par la plateforme web sur laquelle les étudiants sont invités à téléverser des documents personnels ?

Nous vous remercions de votre attention et des réponses que vous pourrez apporter à ces interrogations.

Les élus du Syndicat de Combat Universitaire de Montpellier (SCUM) au Conseil des Études et de la Vie Universitaire de l'Université Paul Valéry Montpellier 3